REPUBLIQUE FRANCAISE

MEMBRES DU CONSEIL	
Afférents au comité syndical	52
En exercice	52
Qui ont pris part à la délibération	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SI BASSIN VERSANT TILLE SUPERIEUR IGNON VENELLE

Date de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération N° 2026-20

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 021-200023265-20261102-2026_20-DE

L'an deux mil vingt-six, le 2 novembre à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc BAUDRY,

Présents : BESANCON Mauricette, BRULEY Frédéric, CAZET Richard, GALLIBOUR Laurent, GARCIA Didier, CAVOLLEAU Marc, BIANCONE Gilles, BAUDRY Luc, GONZALES Bernard, BOIRIN Michel, PREVITALI Annick, ROYER Jeanne, PAQUET Florian, GERBAULT Thierry, CASSON Coralie, COUCHE Philippe, MORTIER Thierry, PERDERISET Francis, RENARD Céline, MAIRE Dominique, ROYER Olivier, MALGRAS Daniel, MARCOUYOUX Hervé, GALZENATI Didier, BAVARD Serge, BARD Amandine, VARIN Éric.

Pouvoir(s) :

Absents excusés : BOUY Philippe, DROPET Guy, GUINOT Stéphane, PAGOT Mathieu, PERCHIKOFF Sabine, FILLON Sylvain, PERREIRA Edmond, VAXILLAIRE Yann, GARNIER Cyril, MARCHAL Christophe, BOYON Hélène ARNOULD Éric, LEFEZ Virginie, LORIMIER Nicolas, HOFFMANN Nicolas, COMOLI Romain, GAUTIER Sylvain, CHAUTEMPS Marc, NICOLINI Stéphan, FOUCHET Christophe, JANNAUD Virginie, GIRARD Pierre, SCHMITH Murielle, REYBARD Pascal, SAUVAGEOT Florian

Secrétaire de séance : BOIRIN Michel

OBJET : Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

EXPOSÉ

VU l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026-16 en date du 02 novembre 2026 portant délégation du comité syndical au Président

Monsieur le Président rend compte des attributions exercées dans la cadre de ses délégations depuis le dernier conseil syndical.

- Décision 2026-01 du 24 août 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille Amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 03-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Frénois pour un montant de 9 004,80 euros TTC.
- Décision 2026-02 du 31 août 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 04-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Moloy pour un montant de 4 393, 20 euros TTC
- Décision 2026-03 du 02 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 05-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Courtivron pour un montant de 6 778,80 euros TTC
- Décision 2026-04 du 04 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 06-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Tarsul pour un montant de 7 974 euros TTC
- Décision 2026-05 du 08 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 07-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon et de la Tille à Til-Châtel pour un montant de 6 750 euros TTC
- Décision 2026-06 du 21 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature du bon de commande n° 08-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon aval à Tarsul pour un montant de 2 774,40 euros TTC
- Décision 2026-07 du 21 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°03-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Frénois.
- Décision 2026-08 du 21 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°04-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Moloy.
- Décision 2026-09 du 21 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°05-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Courtivron.

• Décision 2026-10 du 21 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°06-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Tarsul.
• Décision 2026-11 du 30 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°07-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon et de la Tille à Til-Châtel.
• Décision 2026-12 du 30 septembre 2026. Travaux d'entretien des berges de la Tille amont et de ses affluents – Signature de la décision de réception sans réserve du bon de commande n°08-2026 relatif aux travaux d'entretien des berges de l'Ignon à Tarsul.

VU l'exposé présenté par Monsieur le Président,

Le Comité syndical PREND ACTE de ces décisions.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Is-sur-Tille

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 021-200023265-20261102-2026_20-DE

Le Président Luc BAUDRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans un délai de 2 mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon